



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 juin 2026

Délibération n° DEL 2026 0104

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

Absent(e) :

Madame Chloe ALIBERT

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Aymeric VERICEL Développement Économique - Foncier
Affaire suivie par : David DEBET

Objet :	Rénovation du service de restauration du campus universitaire du Puy-en-Velay : convention de coordination de maîtrise d'ouvrage entre la Ville du Puy-en-Velay et l'Université Clermont Auvergne
----------------	---

Rapporteur : Baptiste WAUQUIEZ

La commune du Puy-en-Velay prévoit de procéder à la rénovation du service de restauration du campus universitaire du Puy-en-Velay, situé sur un site de l'Université Clermont Auvergne (UCA).

Délibération n° DEL_2026_0104 du mercredi 10 juin 2026

Ce service de restauration, exploité depuis plus de trente ans, n'a pas fait l'objet de travaux significatifs de modernisation et présente aujourd'hui des signes d'obsolescence susceptibles d'affecter son bon fonctionnement.

Les travaux envisagés concernent notamment le remplacement des équipements de cuisine (fours, bains-marie, friteuses), des installations de laverie ainsi que du mobilier. Ils comprennent également l'investissement dans une ligne de débarrassage permettant d'optimiser la charge de travail du personnel.

Parallèlement, l'Université Clermont Auvergne, propriétaire des bâtiments, prévoit la réalisation de travaux d'amélioration du confort et des performances du bâtiment (remplacement des luminaires, traitement acoustique, amélioration thermique, travaux de peinture, etc.).

Dans ce cadre, l'Université Clermont Auvergne a déposé un dossier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre d'un appel à projets « Enseignement supérieur ». Par acte attributif en date du 2 juillet 2025, une subvention d'un montant total de 200 000 € a été accordée, dont une part maximale de 110 823 € est destinée à être reversée à la ville du Puy-en-Velay pour les dépenses relevant de sa maîtrise d'ouvrage.

Compte tenu de l'intervention de deux maîtres d'ouvrage distincts et de la nécessité d'assurer la cohérence technique, fonctionnelle et financière de l'opération, il est apparu nécessaire d'établir une convention de coordination de maîtrise d'ouvrage, sans transfert de maîtrise d'ouvrage ni de responsabilité, afin d'organiser les interventions respectives des parties et de désigner l'Université Clermont Auvergne comme coordinateur général de l'opération.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 251 846,18 € TTC, dont 172 186 € TTC à la charge de la Ville pour les équipements (incluant 15 952 € au titre des aléas et révisions de prix). Après déduction de la subvention régionale prévisionnelle, le reste à charge pour la Ville est estimé à 61 364 € TTC.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux - Accessibilité du 26/05/2026

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de réaliser, sous sa propre maîtrise d'ouvrage, les investissements relatifs aux équipements nécessaires à la rénovation du service de restauration du campus universitaire du Puy-en-Velay,
- PREND ACTE de la désignation de l'Université Clermont Auvergne en qualité de coordinateur général de l'opération, dans les conditions prévues par la convention, sans transfert de maîtrise d'ouvrage ni de responsabilité,
- PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de coordination de maîtrise d'ouvrage avec l'Université Clermont Auvergne ainsi que l'ensemble des actes afférents à cette délibération.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Naziha BOUACHMIR

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 043-214301574-20260610-DEL_2026_0104-DE



Signé le 10 juin 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin
2026